

Image not found or type unknown



Demande de droit des biens

Par **Arnaud33300**, le **10/03/2014** à **01:03**

Bonjour,
Je vous explique ma question.
Mon amie possède un terrain qui lui a été donné par son père.
Nous ne sommes ni mariés, ni pacsés.
Je finance la totalité de la construction par un don de ma famille.
Comment faire pour que chacun ne soit pas perdant "si un jour...."
Y a-t'il des démarches devant notaire pour déclarer.
Merci de votre aide.

Par **moisse**, le **10/03/2014** à **09:03**

Bonjour,
A cet instant, si un jour....il n'y aura qu'un seul perdant, vous.
Donc direction chez le notaire pour conclusion d'un pacte avant d'engager le premier m2 ou le premier euro.